

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de La Prairie, tenue virtuellement, le mardi 8 avril 2025, après convocation légale à La Prairie, le dix-neuvième jour de mars 2025.

PRÉSENCES

Conseil d'administration :	M ^{me}	Johane St-Onge, présidente
	M ^{me}	Marie-Josée Bellemare, administratrice et présidente du Comité coopération
	M ^{me}	Christine Desjardins, vice-présidente et présidente du Comité de Mise en candidature
	M.	Gilles Paré, secrétaire
Directrice générale :	M ^{me}	Suzanne Voyer
Adjointe à la direction générale :	M ^{me}	Joanie Poupart
Directrice Développement de Marché :	M ^{me}	Marie-Claude Pelletier
Directeur Développement de Marché :	M.	Martin Gervais
Directrice Service aux membres :	M ^{me}	Jessica Carboni
Collaboratrices :	M ^{me}	Jessica Bédard-Robidoux
	M ^{me}	Lise Desmarais
Animatrice et conseillère en communication	M ^{me}	Alexandra Brière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

M^{me} Alexandra Brière souhaite la bienvenue aux membres participants à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de La Prairie. Cette assemblée se tient en mode virtuel, tant pour les membres que pour les employés. M^{me} Brière agit en tant qu'animatrice.

Les intervenants saluent les membres, les administrateurs et les employés en direct ou en réécoute et leur souhaitent la bienvenue.

Les intervenants pour l'assemblée sont :

- M^{me} Johane St-Onge, Présidente du conseil d'administration qui agit comme présidente d'assemblée;
- M. Gilles Paré, secrétaire du conseil d'administration qui est assisté dans ses fonctions par M^{me} Joanie Poupart, adjointe à la direction générale;
- M^{me} Marie-Josée Bellemare, présidente du comité de coopération;
- M^{me} Christine Desjardins, présidente du comité Mise en candidature, qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures;
- M^{me} Suzanne Voyer, directrice générale de notre caisse;

Comme précisé dans l'avis de convocation, l'assemblée générale en mode virtuel implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'assemblée générale annuelle

M^{me} St-Onge mentionne que dans le cadre de cette assemblée, seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

Ce qui signifie :

- Être Membre de la caisse depuis 90 jours
- Résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société;
- Être un membre réadmis membre de plein droit.

2.3 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y a de la votation en direct, la présidente recommande de nommés M^{me} Marie-Claude Pelletier, directrice Développement de marché et M^{me} Lise Desmarais, conseillère Soutien aux ventes et au développement des affaires, afin d'agir comme scrutateurs étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation précitée. À la suite du vote, la proposition de nommer M^{me} Marie-Claude Pelletier et M^{me} Lise Desmarais est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Au bénéfice de tous les membres, le secrétaire du conseil d'administration, M. Gilles Paré, présente l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée
 - Mot de bienvenue
 - Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - Règles pour participer à l'AGA
 - Nomination des personnes scrutatrices
 - Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024
4. Retour sur l'année 2024
 - Rapport du conseil d'administration
 - Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - Rapport financier
 - Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
5. Période de questions
6. Propositions soumises au vote
 - Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - Élection des membres du conseil d'administration
 - Nomination des officiers pour la période d'élection
 - Rapport du comité de mise en candidature
 - Présentation des personnes candidates
 - Élection par acclamation

- Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
7. Fin de la rencontre et remerciements
 8. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de l'ordre du jour. À la suite du vote, cette proposition est adoptée.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Les membres ont pu prendre connaissance au préalable de la documentation.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024. À la suite du vote, cette proposition est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

M^{me} St-Onge présente le rapport du conseil d'administration qui comprend :

- Les membres du conseil d'administration de la Caisse pour 2024;
- Le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins;
- Le 75^e anniversaire de la caisse Desjardins de La Prairie;
- Un résumé des principales initiatives collectives du Mouvement et la Caisse, soit le Fonds du grand Mouvement, le Fonds d'aide au développement du milieu, le Fonds C pour les entreprises, nos programmes de finances solidaires et les projets environnementaux provenant de notre communauté.
- La reconstruction du siège social au 450 boulevard Taschereau et les changements associés aux différents points de services.

La présidente termine en remerciant M^{me} Suzanne Voyer, directrice générale, pour sa gestion inspirante, pour son engagement envers la Caisse, et pour sa volonté de travailler dans l'intérêt des membres. Elle reconnaît aussi les membres pour leur loyauté et leur assure que leur intérêt est toujours au cœur des actions et des décisions.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M^{me} St-Onge présente le bilan de la surveillance relativement aux trois règles déontologiques ci-dessous pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Aucune dérogation en conformité des dépôts et des prêts accordés aux personnes intéressées.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

M^{me} Suzanne Voyer, présente les résultats du Mouvement Desjardins pour 2024.

En bref,

- 3,356 G\$ en excédents avant ristourne aux membres ;
- 470,9 G\$ en actif total ;
- 557 M\$ de retour aux membres et à la collectivité.

Pour les résultats de la Caisse, M^{me} Voyer souligne toute l'énergie déployée afin de soutenir, d'aider et d'accompagner nos membres clients de façon proactive dans un contexte économique difficile.

Les membres sont invités à visionner une capsule vidéo du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2024.

La Caisse s'est bien positionnée dans son marché et a connu de très bons résultats financiers. La raison d'être de la Caisse, soit d'enrichir la vie des personnes et des communautés, continue à s'incarner dans les actions au quotidien.

3.4 Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)

M^{me} Marie-Josée Bellemare, présidente du Comité coopération, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Une capsule vidéo présentant les sommes totales investies en 2024 pour soutenir les projets et initiatives du milieu, que ce soit par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ou en dons et en commandites, est présentée.

Elle poursuit son rapport en soulignant les éléments suivants :

- Les nouvelles priorités d'investissement de la Caisse qui découlent du sondage effectué en octobre dernier ;
- L'enveloppe additionnelle de 20 000 \$ voté par le conseil d'administration pour soutenir davantage de Prix Fondation Desjardins.

M^{me} Bellemare termine son rapport en présentant les données du Fonds d'aide au développement du milieu. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2024 de 718 000 \$, auxquels a été ajouté un montant de 222 000 \$ voté par vous les membres, lors de l'AGA de l'année dernière. Un montant de 186 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2024. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2024 est de 754 000 \$.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Brière invite tous les membres à poser une question ou apporter un commentaire.

Aucune question n'est soulevée. Des félicitations sont adressées à la direction générale et au conseil d'administration.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée aux membres.

La présidente précise que le scénario recommandé par le Conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Adoption de la répartition des excédents annuels et versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

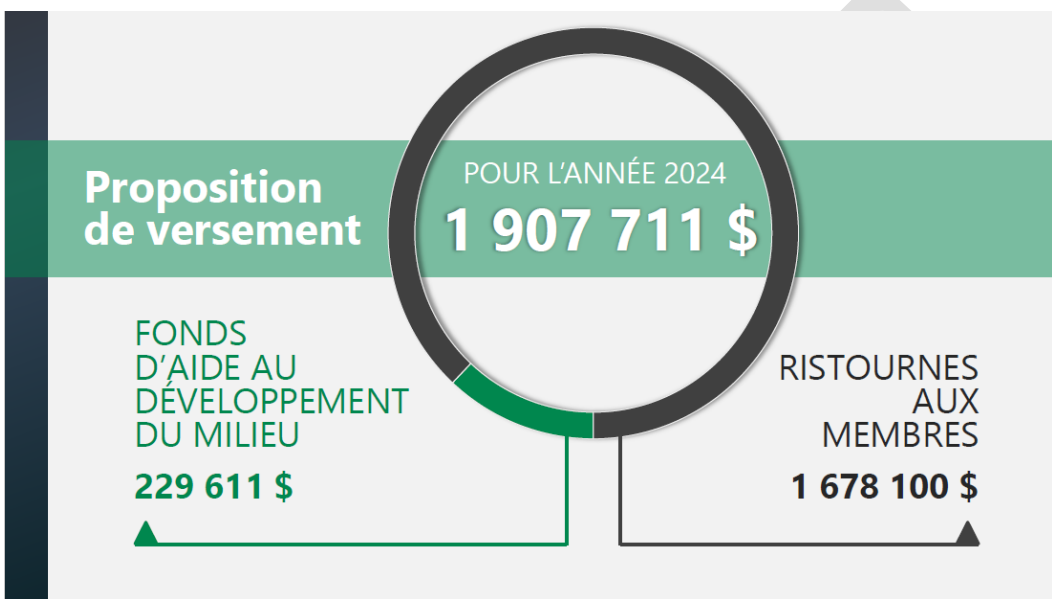
La directrice générale présente les détails de la recommandation du Conseil d'administration sur la proposition du partage des excédents annuels et le versement de la ristourne :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		7 697
Virements réglementaires et autres ajustements		(34)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(644)	
• Autres éléments du résultat	425	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	186	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
Solde des excédents à répartir		7 663
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 485)
• Ristourne	(1 678)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	423	
• Affectation au FADM	(230)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(6 178)
Solde des excédents à répartir		0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		168
Épargne et placements	0,58 \$	199
Fonds		94
Prêts et marges de crédit		607
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	215
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	114
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	242
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	40
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 678

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation de partage des excédents et l'adoption de la recommandation de versements. La proposition de répartition des excédents annuels, le versement au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumis au vote pour une période de quatre (4) jours suivant la levée de la rencontre.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M^{me} St-Onge agit à titre de présidente d'élection, comme le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse. M^{me} Christine Desjardins agit comme secrétaire d'élection puisque M. Gilles Paré, secrétaire du conseil d'administration, est présentement en élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

M^{me} Christine Desjardins présente le rapport du comité Mise en candidature.

Elle débute en rappelant la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport du Comité de Mise en candidature, comme suit :

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse*¹, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet, notre page Facebook) et l'infolettre membre;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse;

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler et la Caisse a reçu sept (7) candidatures, dont deux se sont désistés. Donc 5 candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie de Desjardins*. Une personne candidate s'est retirée.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- **Compétences** : Expérience membres/clients, Coopération, Gestion financière, Gestion d'entreprise, Comptabilité, Gouvernance Droit/déontologie, Gestion des RH, Éducation, Développement durable, Technologies de l'information
- **Représentativité** : 2 femmes et 3 hommes pour atteindre la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- **des membres appartenant aux groupes d'âge suivants** : 2 de 18 -34 ans, 1 ou 2 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans et 0 ou 1 de 65 ans et plus;
- des personnes représentant la **diversité ethnoculturelle**.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

- M^{me} Nathalie Boyce
- M. Claude Moghomaye
- M. Gilles Paré
- M. Jean-Luc Roy
- M. Yan St-Pierre

5.2.3 Présentation des personnes candidates

M^{me} St-Onge invite les membres à visionner la capsule vidéo montrant les personnes candidates. Tous les candidats ont préalablement tourné une vidéo présentant leur candidature, d'une durée maximale de deux (2) minutes.

5.2.4 Élection par acclamation

Cinq (5) postes sont à pourvoir au conseil d'administration et le nombre de candidatures reçu est égal au nombre total de postes à combler. Les candidats suivants sont déclarés élus par acclamation :

- M^{me} Nathalie Boyce
- M. Claude Moghomaye
- M. Gilles Paré
- M. Jean-Luc Roy
- M. Yan St-Pierre

M^{me} St-Onge félicite les nouveaux élus et les remercie pour l'intérêt démontré envers la caisse.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Les membres seront appelés à voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes) et l'adoption de la recommandation de versements.

M^{me} Brière rappelle :

- Que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La façon de voter par AccèsD et à l'aide de nos bornes de vocation;
- Comment faire la réécoute de l'assemblée;
- Comment consulter la documentation de référence, soit le rapport annuel et financier complet, le document présentant la personne candidate et le document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.

Ouverture de la période de votation en différé pour quatre jours

Dès le 8 avril 2025 à 19h25, la période de votation est ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'au 12 avril 2025 à 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats et levée de l'assemblée

Le résultat de vote demeure confidentiel jusqu'au moment du dévoilement. Quarante-huit (48) heures après la période de votation, les votes sont publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse, ce qui met officiellement fin à la présente assemblée. Advenant un résultat de vote négatif, celui-ci ne mettra pas fin à l'assemblée. L'assemblée sera ajournée et sera reprise au cours des jours suivants. Une nouvelle proposition sera présentée aux membres.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M^{me} St-Onge félicite les administrateurs nouvellement élus et remercie monsieur Luc Léveillé dont le mandat se termine à la fin de l'assemblée.

M^{me} Suzanne Voyer prend la parole pour remercier et exprimer sa profonde gratitude envers M^{me} Johane St-Onge qui termine également son mandat à la fin de l'assemblée.

M^{me} Johane St-Onge poursuit en mentionnant aux membres qu'après dix (10) ans à siéger sur le conseil d'administration de la caisse Desjardins de La Prairie, elle a choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat. Elle remercie les membres de la caisse, les membres du conseil d'administration et la Suzanne Voyer pour leur confiance pendant toutes ces années.

Des remerciements aux personnes ayant contribué au bon déroulement de cette assemblée, aux membres du conseil d'administration et au personnel de la Caisse pour leur engagement quotidien à toujours mieux servir les membres.

En terminant, elle remercie chaleureusement tous les membres pour leur participation et leur implication à l'assemblée générale annuelle.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres terminée le 12 avril 2025 à 23 heures 57, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le Conseil d'administration :

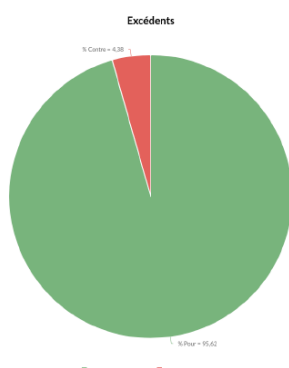
Proposition sur la répartition des excédents annuels

95,65 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 4,38 % contre. La proposition est adoptée.



Caisse Desjardins de La Prairie
Résultats de vote de l'assemblée générale annuelle 2025

Statut de la période de votation : Terminée



Candidat(s) élu(s) par acclamation : Claude MOGHOMAYE, Gilles PARÉ, Nathalie BOYCE, Jean-Luc ROY, Yan ST-PIERRE

Le résultat ayant été publié sur le microsite et disponible auprès de la Caisse, la séance est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 heures 57.

Présidente

Secrétaire